

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le 15 décembre 2023,

Comité de pilotage Natura 2000 – Synthèse des échanges

Compte rendu COPIL site Natura 2000 ZSC « Mines de Villeneuve »



© Antonin Wilmart – Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourze.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Présents :

Laurent Albert – Maire de Villeneuve et président du COPIL des Mines de Villeneuve
Michel Vellas – Maire de Brenas et Président du COPIL du Salagou
Patrick Jaures – Maire de Mourèze
Isabelle Silhol – Maire de Péret et Vice-présidente de la Communauté de communes du Clermontais en charge de l'Environnement, de la Biodiversité et du Développement durable
Rosemay Cremieux – Mairie de Clermont l'Hérault
Stéphanie Jeunet – Conseillère municipale Péret
Pierre-Joan Bernard – 1^{er} adjoint Lieuran Cabrières
Franck Dévé – Conseiller municipal Lieuran Cabrières
Nathalie Lamande – Région Occitanie
Laurent Baccou – DDTM34
Saveria Leandri – DDTM34
Elodie Canet – DDTM 34
Lise Guénnégan – OFB
Jean-Christophe Petit – Chambre d'agriculture 34
Céline Mendes – CIVAM bio 34
Lisa Moreno – CEN Occitanie
Thibault Rodriguez – CEN Occitanie
Antonin Wilmart - Groupe chiroptères Languedoc Roussillon
Alain Ravayrol – La Salsepareille
Cristelle Delmas – Fédération des IGP de l'Hérault
Lucie Garcia – Communauté de communes du Clermontais, service développement durable
Jean-Albert Polge – Midi Libre
Aurore Moulin – Université de Montpellier
Alice Petit – Université de Montpellier

Techniciens SMGS:

Cécile Olive – Directrice Grand Site Salagou Cirque de Mourèze
Anna Chainé – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze
Julie Conde – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

Excusés :

Marie Passieux – Présidente Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
Max Allies – Elu Region Occitanie
Eric Suzanne – Sous-préfet de Lodève
Sophie Costeau – Mairie Mériçons
Klein Catherine – Mairie de Clermont l'Hérault
Anne Salvado – Région Occitanie
Luis De Sousa – DDTM 34
Julie Bremond – Département de l'Hérault
Roseline Labarriere Duchamp – Présidente FRANSYLVA Hérault
Anne Schmidt – Hérault Tourisme
Florian Pontramon – Communauté de communes du Clermontais
Sophie Pirkin – Comité Régional du Tourisme
Cécile Amiel – Base de plein air du Salagou
Elise Buchet – CNPF Occitanie
Cathy Barbaza – Hérault Sport
Diane Delmas – COOPERE 34
Benjamin Salvarelli – LPO Occitanie

Autres structures absentes : cf. arrêté préfectoral de composition du COPIL

Table des matières

I-	Election de la structure animatrice.....	4
II-	Information sur la décentralisation de la gestion des sites à la Région	4
III-	Présentation du site	5
IV-	Suivis naturalistes.....	7
1.	Suivi des mines de Villeneuveville	7
2.	Suivi des gîtes bâtis connus	9
3.	Prospections en prévision de l'extension du site.....	9
V-	Accompagnement des propriétaires de bâti	13
1.	Cas du moulin de Campaurus bas.....	13
VI-	Actions d'information, communication et sensibilisation	15
VII-	Actions complémentaires (hors financements Natura 2000).....	17
1.	Actions en faveur des Noctules communes à Villeneuveville.....	17
2.	Suivi des mines de la Rouquette	19
3.	Etude de l'utilisation des corridors écologiques par les chiroptères et évaluation de l'efficacité de la modélisation de leur dispersion sur le site de Villeneuveville	21

Le Comité de pilotage du site n°FR9102007 « Mines de Villeneuve », s'est réuni, le vendredi 15 décembre 2023, sous sa forme restreinte.

Mr Laurent Albert, président du comité de pilotage souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être venus assister à ce COPIL destiné à :

- Procéder à l'élection de la structure animatrice ;
- Evoquer les évolutions liées à la décentralisation de la gestion des sites à la Région ;
- Dresser le bilan des actions mises en place sur la période d'animation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- Echanger autour des perspectives d'animation pour la période à venir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

I- Election de la structure animatrice

Nathalie Lamande, responsable du service Natura 2000 à la Région Occitanie, encadre l'élection de la structure animatrice.

Structure animatrice du site Natura 2000 depuis sa création, **le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est réélu à l'unanimité pour une durée de 3 ans.**

Pour rappel, la structure animatrice est chargée de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le document d'objectif. Elle est responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB. Elle réalise l'assistance administrative, met en œuvre des actions d'information, sensibilisation et assure les missions techniques en lien avec ses partenaires.

II- Information sur la décentralisation de la gestion des sites à la Région

Mme Nathalie Lamande présente les conditions de la décentralisation de la gestion des sites à la Région et rappelle le rôle de chacun.

En France, jusqu'au 31 décembre 2022, la politique Natura 2000 est gérée par l'Etat. Ce sont donc les DREAL et les DDTM en lien avec le Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des Territoires qui pilotent et animent le dispositif Natura 2000. **La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et à la déconcentration (dite loi 3DS) a transféré une partie de la compétence Natura 2000 en confiant le pilotage des sites exclusivement terrestre et l'engagement des crédits européens FEADER aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023.** Le décret associé du 30 décembre 2022 met en œuvre cette décentralisation et modifie les dispositions réglementaires concernées.

Ce transfert est **partiel**, les missions transférées à la Région sont :

Pour les sites exclusivement terrestres :

- La désignation et l'animation des comités de pilotage,
- L'approbation des documents d'objectifs (DOCOB),
- La présidence des comités de pilotage et l'élaboration des documents d'objectifs en l'absence de collectivité territoriale porteuse de la démarche,

- L'instruction et le contrôle des chartes,
- L'appui technique aux structures animatrices, contribution au rapportage à l'Union Européenne, animation de la compétence au niveau régional...

Pour les sites terrestres et mixtes :

- L'instruction et le financement (FEADER et crédits Région) des animations de sites, des élaborations et révisions de DOCOB, des contrats Natura 2000.

L'Etat restera compétent pour :

- La gestion des sites mixtes et marins,
- L'instruction des dossiers d'évaluation des incidences,
- L'instruction et le financement des Mesures Agro-environnementales et Climatiques
- L'interface avec la Commission européenne (rapportage, gestion du contentieux).

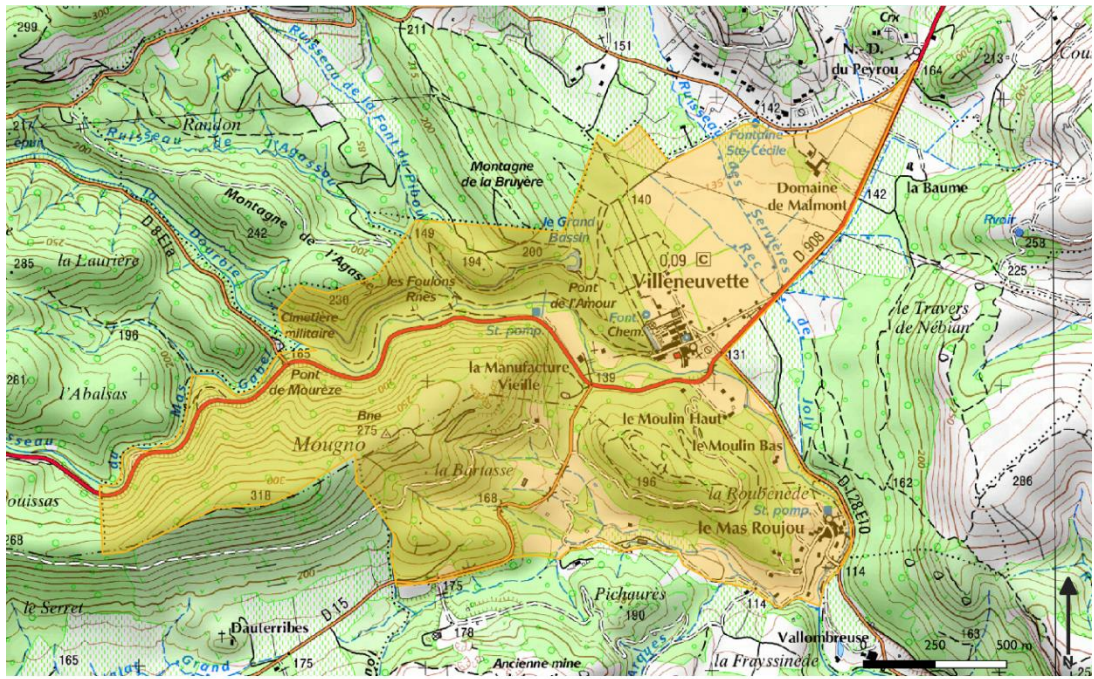
La Région Occitanie bénéficie à ce jour d'une compensation financière de l'Etat pour 11 ETP (4 pour l'instruction financière du FEADER et 7 pour le pilotage technique). Une implantation en cohérence avec les sites concernés est mise en place sur les territoires (Montpellier, Toulouse, Narbonne, Tarbes, Cahors et Millau).

III- Présentation du site

Le site Natura 2000 des mines de Villeneuve est identifié comme site d'intérêt communautaire depuis le 28 mars 2008. Un arrêté le désigne en tant que Zone Spéciale de Conservation le 23 mars 2016. Le Document d'objectifs (DOCOB), qui constitue le plan de gestion du site, a été validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 janvier 2014. La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le Site Natura 2000 des mines de Villeneuve s'étend sur 255 ha et est situé sur deux communes : Villeneuve et Lieuran-Cabrières. La désignation de cette ancienne carrière de Barytine réside dans la présence avérée de plusieurs espèces et habitats naturels protégés au niveau européen.

La carrière ainsi que le bâti de Villeneuve abritent d'importantes colonies de chauves-souris et plus particulièrement 6 espèces d'intérêt communautaire présentes principalement en période de transit et hibernation : le Murin de Capaccini, le Minioptère de Schreibers, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le petit Murin et le Murin à oreilles échancrées.



ZSC Mines de Villeneuve

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, février 2021

Figure 1: Cartographie du site Natura 2000 des Mines de Villeneuve (source : SMGS)

IV- Suivis naturalistes

L'ensemble des suivis naturalistes a été réalisé en prestation par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon. Se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour plus d'informations et consulter les rapports complets.

1. Suivi des mines de Villeneuvevette

Les mines de Villeneuvevette constituent un **gite d'intérêt national pour les chauves-souris** car historiquement fréquentées en période de transit (printemps et automne) et d'hibernation par deux espèces à très forts enjeux en Occitanie : le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini. D'autres espèces sont également observées avec des effectifs plus faibles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et des Murins de grande taille.



@Antonin Wilmart GCLR

Figure 2: Comptage en sortie de gîte (source : GCLR)

Aucun suivi régulier n'avait été réalisé avant 2020. **L'objectif est donc, depuis, de réactualiser les données et d'améliorer les connaissances concernant cette colonie.**

- **Comptages en sortie de gites**

Les mines étant jugées comme peu stables, les suivis sont exclusivement réalisés par comptages en sortie de gîte. **Trois comptages ont été effectués en 2023 : un au printemps et deux à l'automne** afin de se concentrer sur les périodes de présence du Minioptère de Schreibers et du Murin de Capaccini. Un couple de grands corbeaux nichant au niveau des mines, la date des suivis printaniers a été adaptée pour ne pas perturber la nidification. **Un record d'effectif pour le Minioptère de Schreibers a été observé début novembre avec près de 848 individus comptabilisés.** Ces effectifs confirment une fois de plus l'enjeu que constituent les mines en période de transit.

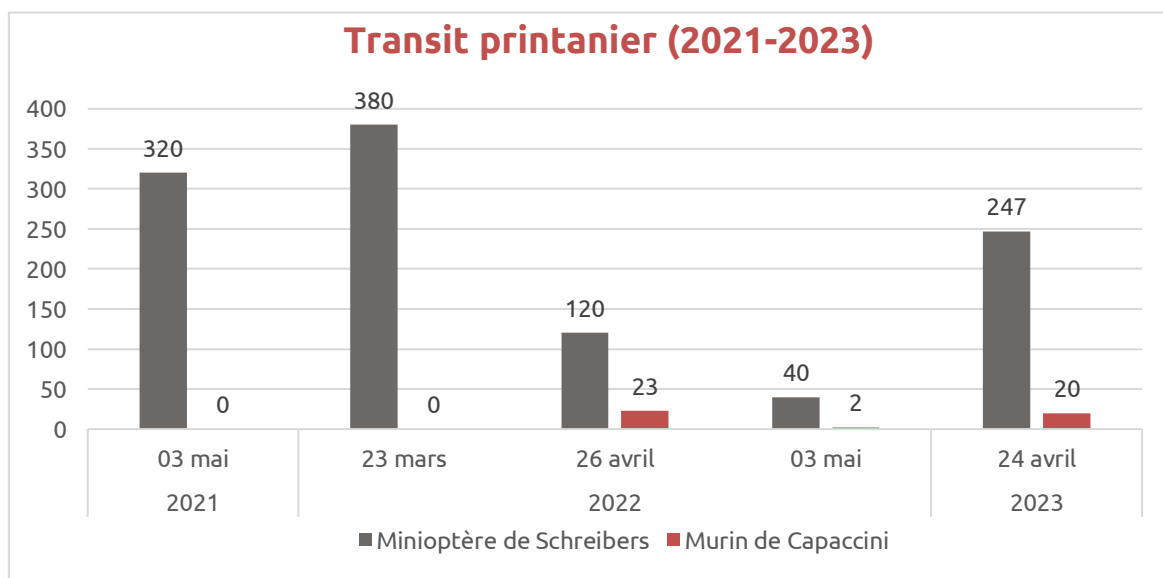


Figure 3: Effectifs observés pour le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini en transit printanier depuis 2021 (source : GCLR)

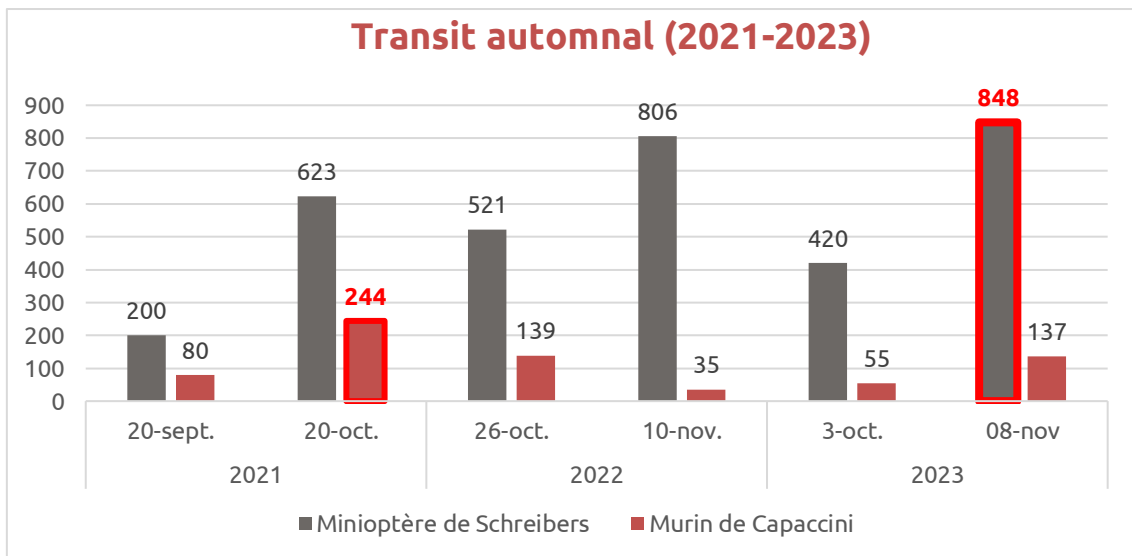


Figure 4: Effectifs observés pour le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini en transit automnal depuis 2021 (source : GCLR)

- **Identification du statut reproducteur en période automnale**

Depuis 2021, plusieurs actions ont été mises en place afin de caractériser la phénologie des chiroptères au sein des mines et éventuellement d'identifier des comportements de swarming.

Phénomène encore peu connu, **le swarming** correspond à un regroupement de plusieurs milliers d'individus appartenant à plusieurs espèces à l'automne principalement pour l'accouplement. Des comportements de parade, de poursuite et de rut sont observés durant la nuit. Ces regroupements permettent un croisement de différentes populations et favorisent le brassage génétique.

Une capture faite en 2021 n'avait pas suffi, à elle seule, à mettre en évidence ce type de comportements, l'activité des chiroptères pouvant fortement varier d'une nuit à l'autre. Pour avoir une meilleure représentation de la période, un détecteur à ultrasons a été posé, en 2022, pendant un mois : entre le 13/09 et le 17/10. L'analyse de ces enregistrements cette année a permis d'identifier une forte activité des chiroptères pendant cette période, y compris en milieu de nuit pour le Minioptère.

Pour compléter ces analyses, **une capture temporaire a été mise en place à l'automne**. La capture de 171 individus a permis d'observer un sex-ratio équilibré chez le Minioptère et le Murin de Capaccini. Des signes d'accouplement avérés ont été observés pour les Murins mais pas pour les Minioptères.



2. Suivi des gites bâtis connus

Les 14 et 27 juillet, un **suivi des gites bâtis déjà recensés** a été organisé. La période choisie correspond à la période de mise bas et élevage des jeunes des espèces d'intérêt communautaire ciblées (Petit et Grand Rhinolophe et Murins à oreilles échancrées) afin de comptabiliser les juvéniles de l'année. Une attention particulière a été portée aux gites pour lesquelles un projet de rénovation est en cours.

- **Caves de la Grand Rue de Villeneuvevette** : 3 adultes et juvéniles de petits Rhinolophes et un Grand Rhinolophe ;
- **Domaine de Vallombreuse** : 8 petits Rhinolophes (dont 3 juvéniles) et 1 grand Rhinolophe ;
- **Cave de Belle Fontaine** : 1 Grand Rhinolophe ;
- **Moulin de Campaurus Bas** : environ 71 adultes et juvéniles de Murin à oreilles échancrées et 5 adultes et juvéniles de Petit Rhinolophes.

Une baisse des effectifs de la Grand Rue de Villeneuvevette a été observée du fait, notamment de la mise en place de travaux de rénovation.



Figure 5: Cartographie des gites à chiroptères dans le bâti suivis en 2023 (source : GCLR)

3. Prospections en prévision de l'extension du site

Les récents suivis naturalistes ont permis la découverte de zones particulièrement sensibles pour la préservation des chiroptères en dehors du périmètre du site actuel. Plusieurs colonies ont été identifiées le long de la rivière Dourbie, sur la commune de Nébian, ainsi que sur la commune de Cabrières.

Au vu de ces enjeux, différentes modalités de protection ont été évoquées lors du dernier Comité de pilotage. **Celui-ci a acté le démarrage d'une démarche d'extension du site qui permettra un soutien technique et financier pour la réalisation de suivis naturalistes et l'accompagnement des propriétaires de bâti.**

En 2023, des suivis approfondis ont été réalisés afin d'estimer plus précisément le futur périmètre à protéger.

- **Prospections hivernales de cavités**

Des prospections hivernales ont été effectuées le 9 février dans plusieurs cavités préalablement identifiées sur et à proximité directe du site. Celles-ci n'ont pas permis d'identifier des enjeux naturalistes importants.

- **Prospections dans le bâti**

En amont des suivis dans les gîtes bâtis, des flyers ont été distribués dans les communes adjacentes au site afin d'inciter les habitants à contacter le SMGS en cas de découverte d'une colonie de chauves-souris. Cette communication, relayée par les communes, a notamment permis la **découverte d'une colonie d'une cinquantaine de petits rhinolophes au niveau du hameau des Crozes.**

- **Organisation d'un week-end de prospection**

L'organisation d'un week-end de prospection a permis la venue sur le site pendant 3 jours d'une vingtaine de chiroptérologue bénévoles.

En amont de ce week-end un travail de préparation a été mis en place (bibliographie, terrain, échantillonnage, acoustique, etc.) pour cibler le plus précisément possible les zones à prospecter.

Durant le week-end, sur 2 nuits, 4 postes de captures ont été mis en place. Aucun individu femelle des espèces anthropophiles ciblées n'a pu être équipé. Quatre émetteurs VHF ont tout de même été posés sur une femelle allaitante d'Oreillard gris, une femelle allaitante de Vespère de Savi, une femelle allaitante de Murin Cryptique et un mâle de Noctule de Leisler.

Les recherches des individus équipés par radio Track ainsi que les prospections de bâtis en journée ont permis d'identifier plusieurs découvertes remarquables :

- **3 colonies de reproduction de Petit Rhinolophe** (environ 90 individus et juvéniles répartis sur 3 gîtes) **et Murin à oreilles échancrées** (une quarantaine d'individus dans un gîte bâti) à l'ouest de Cabrières ;



Figure 6: Capture mise en place lors du week-end de prospection



Figure 7: Capture et équipement d'un oreillard gris

- **1 colonie de reproduction de Murin de Daubenton** (plus de 300 individus) qui représente un fort enjeu à l'échelle régionale ;
- **Un secteur de falaises** situé au sud de Cabrières occupé par la femelle de Vespère de Savi équipée ;
- **Un gîte de reproduction probable d'Oreillard gris** au niveau du hameau des Crozes à l'est de Cabrières.

Ces suivis confirment les **enjeux importants au sud du site (communes de Cabrières et Nébian)** et liés aux axes de transit de la Dourbie et de la Boyne. Ils permettront de proposer une première cartographie de l'extension du périmètre en 2024.

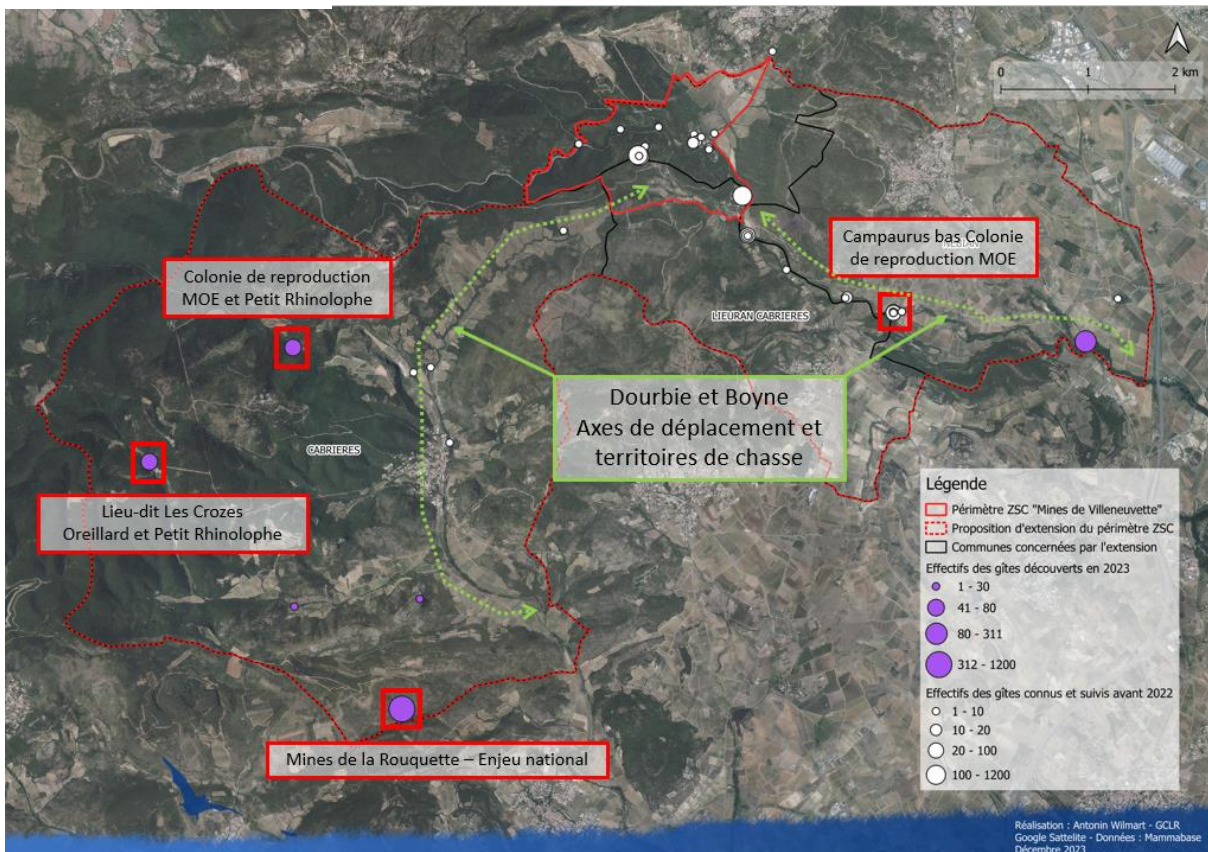


Figure 8: Cartographie des principaux enjeux identifiés lors des prospections réalisées en 2023, périmètre des communes concernées et principaux axes de déplacement associés (Source : GCLR).

Dans le cadre de la loi APER, qui prévoit des zones d'accélération des énergies renouvelables, Isabelle Silhol s'interroge sur le cadre réglementaire associé aux sites Natura 2000. Laurent Baccou (DDTM 34) précise qu'il faudra attendre le décret d'application associé à cette loi pour en connaître tous les détails. Si des projets photovoltaïques émergeaient néanmoins au sein du site, une évaluation des incidences devrait être réalisée et pourrait remettre en cause les projets. Une veille sera mise en place par la structure animatrice à ce sujet.

Concernant l'extension du site Natura 2000, les conseillers municipaux de Lieuran-Cabrières ajoutent que l'association « Les amis de Cabrières » font un travail d'inventaire et de cartographie des cavités présentes sur la commune et observent parfois des chauves-souris. Ils conseillent de se rapprocher de l'association pour du partage d'informations.

Perspectives 2024 – Suivis naturalistes et projet d'extension du site

Mines de Villeneuve

Le suivi des mines sera poursuivi principalement durant les périodes de transit pour lesquelles des pics de fréquentation ont été observés. Trois passages seront réalisés (un passage au printemps et deux à l'automne).

La poursuite de ces suivis permettra d'améliorer les connaissances et d'observer des tendances de population sur plusieurs années.

Gites bâtis

Concernant les gites bâtis, un suivi régulier entre le printemps et l'automne de l'ancien pigeonier et des nichoirs sera poursuivi. L'ensemble des gites connus dans le bâti seront suivis en 2024. Une attention particulière sera portée aux gites faisant l'objet de projets de rénovation.

Les récents suivis ont permis d'observer des effectifs moindres en comparaison aux années précédentes. Une des hypothèses pourrait être un report de population sur des gites inconnus. Des prospections seront de nouveau mises en place afin d'identifier ces gites. Celles-ci seront facilitées par de la communication auprès des habitants (distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, etc.).

L'aménagement d'un gîte à chiroptères en haut de l'église de Villeneuve est envisagé (installation de chiroptères, etc.).

Démarche d'extension de site

L'année 2024 sera l'occasion de finaliser une proposition de nouveau de périmètre lié aux nouveaux enjeux découverts. Un lien constant sera maintenu avec la DDTM et la DREAL et un travail de concertation sera mis en place avec les nouvelles communes concernées.

V- Accompagnement des propriétaires de bâti

1. Cas du moulin de Campaurus bas



Figure 9: Moulin de Campaurus bas (source : SMGS)

Le Moulin de Campaurus bas, situé au sud-est du village de Villeneuve et en bordure de Dourbie, accueille une **colonie de reproduction de Murins à oreilles échancrées** découverte en 2012 (cf. l.2.). La bâtisse, abandonnée depuis 1975 a été rachetée en 2020. En très mauvais état et menacée d'effondrement, elle fera l'objet d'une rénovation complète qui s'étalera sur plusieurs années.

Lors du rachat des bâtiments, une clause indiquant la présence de la colonie a été intégrée dans les documents de vente. Au regard de la réglementation espèces protégées, les propriétaires ont l'obligation de recréer un gîte

utilisable par les chauves-souris en période de reproduction pour remplacer celui qui va être détruit à terme. En concertation avec les propriétaires, il a été convenu que ce gîte serait aménagé au niveau du garage sur deux niveaux interconnectés.

Afin d'évaluer le potentiel d'accueil de ce futur gîte, une étude des conditions microclimatiques a été réalisée entre 2020 et 2023 indiquant des conditions globalement favorables à l'espèce. L'année 2023 a permis, en lien avec les propriétaires, de finaliser les plans du futur gîte. Un cahier des charges a été rédigé par le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon et transmis aux propriétaires.

Les travaux ont démarré avec la rénovation du toit en 2022 et la construction de la cloison inférieure à l'automne 2023. La DREAL a été consultée au regard de la réglementation espèces protégée. La colonie étant située à l'extérieur de l'actuel périmètre du site Natura 2000, aucun financement n'a pu être mobilisé pour accompagner les propriétaires.



Figure 10: Plans envisagés pour la mise en place d'un gîte de substitution (source : Denis Kergomard)

Plusieurs questionnements émergent quant à la pertinence et la réussite de ce type d'aménagement. Antonin Wilmart précise que l'aménagement d'un gîte de substitution favorable à des espèces de chauve-souris aux préférences en termes de conditions thermiques très précises est difficile à mettre en place. Même si ce n'est pas systématique, la bibliographie montre cependant que ce type de projet, s'il est bien mené peut fonctionner. L'objectif est d'aménager le gîte le plus rapidement possible pour que les chauves-souris puissent commencer à explorer ces volumes. Il souligne l'engagement des

propriétaires pour mener à bien ce projet. Il ajoute également qu'une convention d'accompagnement est prévue avec les propriétaires.

Perspectives 2024– Accompagnement des propriétaires de bâti

L'accompagnement des propriétaires sera poursuivi afin que les travaux soient finalisés idéalement avant le printemps 2024. L'objectif serait que la colonie puisse explorer ces volumes pendant au moins une saison avant de procéder à la défavorabilisation du gîte. Cette défavorabilisation sera réalisée en dehors des périodes de présences (automne et hiver). Un lien avec la DREAL sera maintenu au regard de la réglementation espèces protégées. Un suivi de la colonie à plusieurs périodes de l'année (printemps et été) sera mis en place.

VI- Actions d'information, communication et sensibilisation

- Travail sur la trame noire en partenariat avec la CCC

Le 4 avril, dans le cadre du groupe de travail biodiversité, une conférence a été coorganisée par la Communauté de communes du Clermontais, dans le cadre de l'obtention du label TEN et le Grand Site afin **d'accompagner les élus sur la question de la pollution lumineuse.**

Un chiroptérologue du Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon a présenté les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité tandis qu'un juriste de l'association France Nature Environnement a évoqué les aspects réglementaires liés à l'éclairage et à l'extinction lumineuse. Une trentaine d'élus de la Communauté de communes et du site Natura 2000 étaient présents.



Figure 11: Invitation rencontre "Pollution lumineuse, trame noire et biodiversité" à destination des élus

Sur le site Natura 2000, **85 % des communes ont délibéré ou pris un arrêté pour éteindre les éclairages publics une partie de la nuit.** Un gros travail reste cependant à mener sur la qualité de ces éclairages (nombre de points lumineux, couleur et orientation, ...).

Isabelle Silhol, en tant que vice-présidente de la Communauté de communes du Clermontais en charge de l'Environnement, de la Biodiversité et du Développement durable indique que les communes pratiquant l'extinction lumineuse sur la communauté de communes ont été recensées. En 2023, la grande majorité des communes pratiquent l'extinction lumineuse une partie de la nuit. Il convient, à présent, de travailler avec les élus sur la quantité et la qualité de ces éclairages. Beaucoup de communes sont approchées par Hérault énergies et réalisent des investissements importants pour installer des éclairages LED sans être sensibilisés sur leur impact sur la biodiversité (choix des couleurs, orientation des points lumineux, ...). Un courrier va être adressé par le Grand Site et la communauté de communes afin d'informer Hérault énergies et les communes de ces éléments.

Suite aux questionnements sur l'impact de l'éclairage nocturne des zones commerciales et économiques, Isabelle Silhol précise que les acteurs concernés ont été sensibilisés et éteignent désormais ces zones (parking du centre aquatique, ZAE Tannes basses, Salamane et Barthe). Concernant la pollution publicitaire : Isabelle Silhol ajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire. Un travail plus approfondi pourra être mené l'année prochaine au niveau de l'intercommunalité.

Une question est posée sur l'existence de retours sur l'efficacité du changement de couleur des éclairages. Antonin Walmart répond que les couleurs froides sont moins favorables pour les chauves-souris. D'autres paramètres peuvent avoir un impact tels que la zone d'éclairage et l'orientation des éclairages. Nathalie Lamande nuance en précisant que l'éclairage impacte différemment la biodiversité, avec des impacts d'attraction/répulsion selon les espèces.

- **Actions à destination du Grand Public**



Figure 12: Animation réalisée dans le cadre de la nuit de la chauve-souris à Villeneuve (source : SMGS)

Le 22 août a été organisée la **Nuit de la chauve-souris à Villeneuve** pour sensibiliser le grand public aux chiroptères. La cinquantaine de visiteurs présents ont pu bénéficier de divers ateliers et conférences pour mieux découvrir ces espèces méconnues et l'importance de les préserver. Une balade accompagnée d'un chiroptérologue du Groupe chiroptères Languedoc Roussillon a permis l'observation et l'écoute au détecteur de chauve-souris à la tombée de la nuit.

Perspectives 2024 – Actions d'information, communication et sensibilisation

La Nuit de la chauve-souris sera de nouveau mise en place en août 2024. La mairie de Villeneuve souhaite grâce à la dotation aménités rurales qu'ils perçoivent accompagner la création d'un spectacle sur les chauves-souris par des comédiens locaux.

Une soirée de sensibilisation et un comptage participatif seront organisés en début d'été au niveau du hameau des Crozes avec des habitants et des élus. Cette soirée permettra à la fois d'informer et sensibiliser mais aussi d'obtenir un certain nombre de données sur cette zone à forts enjeux.

Plusieurs animations à destination du Grand Public sont prévues en partenariat avec la Communauté de communes du Clermontais dans le cadre de la fête de la nature en mai.

Perspectives 2024 – Evaluation du document d'objectifs

Le Document d'objectifs (DOCOB), qui constitue le plan de gestion du site, a été validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 janvier 2014. Une première évaluation a été réalisée en 2018 et donné lieu à quelques mises à jour. Au vu de l'évolution des enjeux sur le site ces dernières années, il est prévu une nouvelle évaluation de ce document en 2024.

VII- Actions complémentaires (hors financements Natura 2000)

1. Actions en faveur des Noctules communes à Villeneuve



En réalisant les inventaires chiroptères du site Natura 2000, le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon a constaté la présence de plusieurs colonies de Noctules communes dans l'allée de platanes située à l'entrée du village de Villeneuve.

L'espèce est particulièrement menacée à l'échelle nationale et identifiée comme « vulnérable » sur la liste rouge des espèces menacées. Il s'agit des premiers gîtes arboricoles découverts dans le département pour cette espèce. Cet alignement de platanes présente donc un

enjeu particulièrement important en termes de conservation. Ce dernier est situé au sein du domaine départemental « Manufacture royale de Villeneuve ».

En 2022, des suivis bénévoles (inventaires acoustiques passifs et comptages en sortie de gîte) ont été réalisés par le GCLR. Ces inventaires ont permis d'identifier 3 platanes occupés et de dénombrer une quinzaine d'individus. Un porter à connaissance a été diffusé par l'association.

En 2023, le suivi a été de nouveau réalisé par le GCLR et financé par le Département dans le cadre du plan départemental d'actions Chiroptères de l'Hérault (PDAC 34). Un stage de 6 mois a été mis en place pour permettre l'amélioration des connaissances sur cette espèce au sein de 2 ENS dont Villeneuve. Des captures et suivis télémétriques ont été réalisés au printemps et à l'automne ainsi que des points d'écoute en début et fin de nuit.

Ces suivis ont permis de comptabiliser jusqu'à une trentaine d'individus au printemps. Des effectifs plus faibles ont été recensés en été. Plusieurs nouveaux platanes occupés ont été identifiés. L'ensemble des platanes étant favorables et les individus se déplaçant régulièrement d'un arbre à un autre, une attention particulière doit être portée à l'ensemble de l'alignement.

Le conseil départemental est accompagné par le GCLR pour préserver cette colonie dans le cadre des opérations d'entretien des platanes.

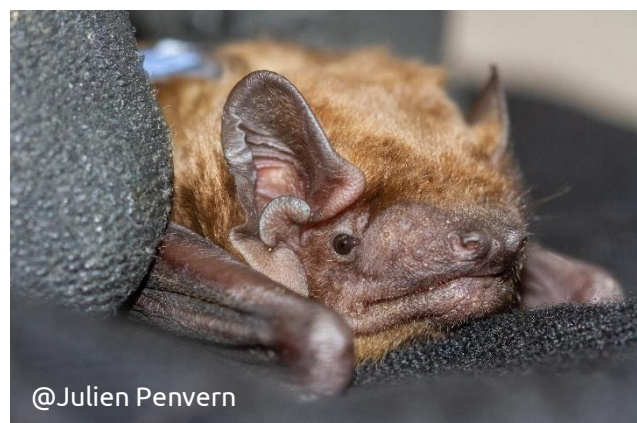


Figure 13: Noctule commune (source : Julien Penvern)



Figure 14: Localisation des gîtes arboricoles de Noctule commune découverts entre 2022 et 2023 à Villeneuveville (source : GCLR)

2. Suivi des mines de la Rouquette

Dans le cadre des inventaires menés par les membres du GCLR, des colonies importantes de chiroptères ont été identifiées dans les anciennes mines de barytine au lieu-dit « La Rouquette » à Cabrières.

Deux espèces ont principalement été observées :

- **Le Minioptère de Schreibers** en période de transit printanier et en hibernation.
- **Le Grand Rhinolophe** : en période de transit printanier et hibernation.



Au vu des effectifs relevés, les mines présentent un **intérêt national pour la conservation des chiroptères**. Les populations de ces mines sont directement en lien avec les mines de Villeneuve et l'Aqueduc de Pézenas. Un porter à connaissance a été diffusé par le GCLR et une présentation de ces enjeux à la mairie de Cabrières a été mise en place en octobre 2022.

Figure 15: Colonie de Minioptères de Schreibers découverte dans les mines de la Rouquette en 2022

Cette année, les suivis bénévoles ont été renouvelé et ont permis d'identifier plusieurs évolutions par rapport à l'année dernière et notamment l'absence de fréquentation des mines par le Minioptère en période d'hibernation. Des suivis approfondis sont à mener dans les années à venir pour étudier plus finement l'évolution de la fréquentation.

Anna Chaine précise qu'une fréquentation de la mine a été constatée (pompiers plongeurs, habitants, ...) pouvant provoquer des dérangements importants. Un travail de concertation, sensibilisation et protection de la zone est à mener. Ces mines sont situées en grande partie sur des terrains communaux.

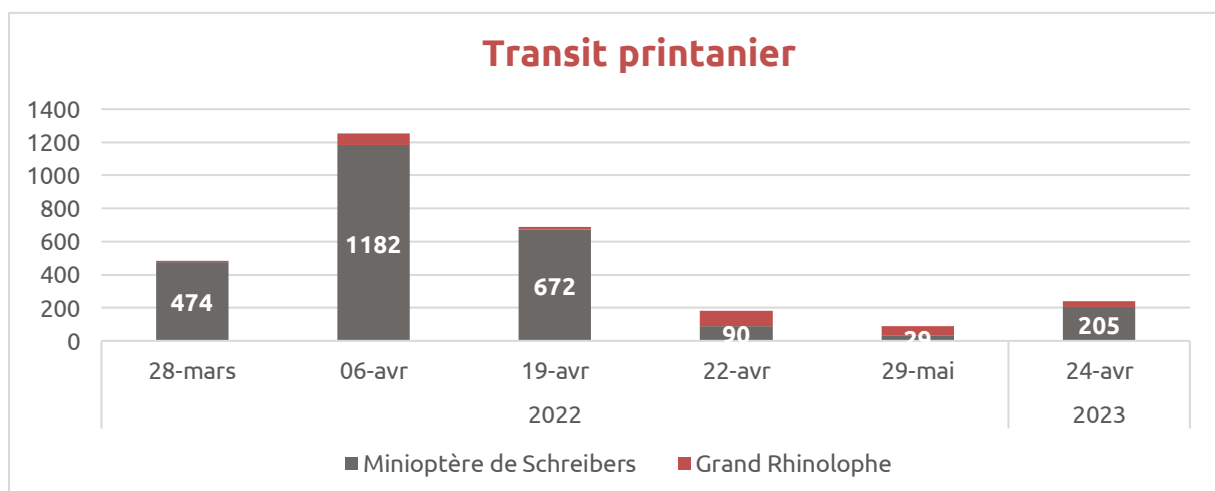


Figure 16: Effectifs observés depuis 2022 pour le Minioptère de Schreibers et le Grand Rhinolophe dans les mines de la Rouquette en période de transit printanier (source : GCLR)

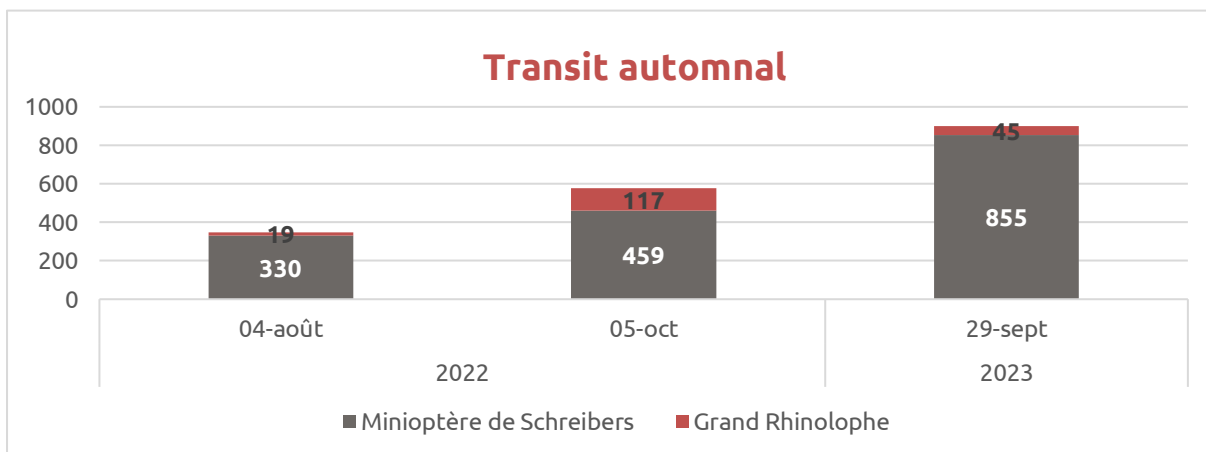


Figure 17: Effectifs observés depuis 2022 pour le Minioptère de Schreibers et le Grand Rhinolophe dans les mines de la Rouquette en période de transit automnal (source : GCLR).

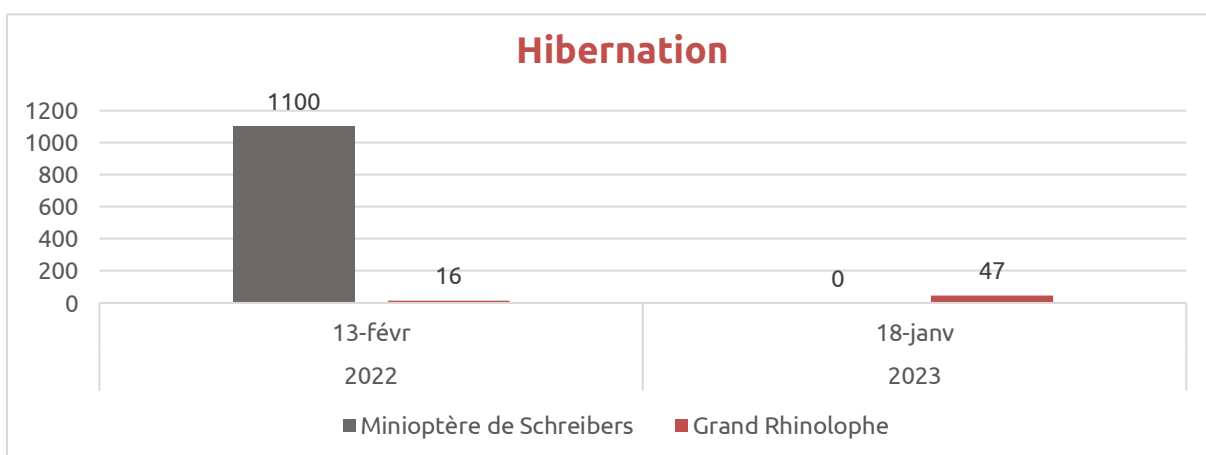


Figure 18 : Effectifs observés depuis 2022 pour le Minioptère de Schreibers et le Grand Rhinolophe dans les mines de la Rouquette en période d'hibernation (source : GCLR).

3. Etude de l'utilisation des corridors écologiques par les chiroptères et évaluation de l'efficacité de la modélisation de leur dispersion sur le site de Villeneuve

Dans le cadre du projet universitaire FIRE, de l'université de Montpellier, un groupe d'étudiants s'est intéressé au déplacement des chauves-souris sur le site Natura 2000.

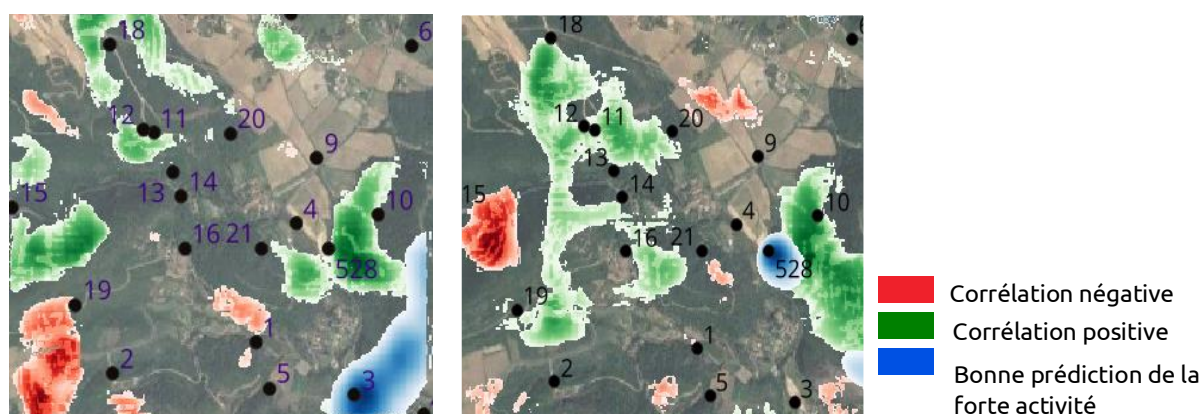
Les objectifs de ce projet étaient d'identifier les principaux corridors et terrains de chasse utilisés par les chauves-souris sur le site et d'évaluer la performance de la modélisation des déplacements théoriques du protocole de la Directive Habitat.

Pour cela, des cartes de dispersion (réalisées pour 5 espèces à savoir le Minioptère de Schreiber, la Noctule commune, le Murin de Daubenton, le Petit Rhinolophe et la Pipistrelle commune) ont été comparées aux observations réalisées sur le terrain grâce à la pose de 21 stations d'écoutes passives au mois de juillet.

Les résultats montrent une bonne prédiction de la méthode de dispersion théorique à grande échelle mais une efficacité moindre à des échelles plus fines. Concernant les stations d'écoutes, **18 espèces ont été identifiées au total sur le site**. L'analyse des ultrasons a permis de mettre en évidence des différences notables dans l'utilisation de la matrice paysagère entre les espèces, démontrant **l'intérêt de maintenir des paysages diversifiés**.

En comparant le nombre de contacts et la richesse spécifique entre les stations, il a été observé une **dépendance de certaines espèces (tel que le Minioptère de Schreiber) aux linéaires que représentent les haies, les lisières ou les cours d'eau**. La plus forte activité de chasse a été observée sur un point d'écoute situé à proximité immédiate d'un étang. Ce même point avait une richesse spécifique élevée avec 10 espèces identifiées.

Aux vues des résultats obtenus, **il est préconisé de poursuivre la mise en place d'action en faveur du maintien des corridors écologiques (haies, lisières, ripisylves, cours d'eau, ...)**. La restauration du grand bassin, envisagée par la mairie de Villeneuve, est une action susceptible d'améliorer grandement la préservation de ces espèces sur le site.



En parallèle de la précédente étude, des **outils pédagogiques** ont été mis en place en partenariat avec la mairie de Villeneuve et la chargée de mission Natura 2000. **Un dépliant ainsi qu'un parcours interactif dans le village ont été mis en place à destination du grand public** pour présenter ces espèces protégées (modes de vie, menaces, ...) et sensibiliser quant à l'importance de les préserver.



Perspectives 2024 – Actions complémentaires

- **Actions en faveur des Noctules communes à Villeneuve**

Poursuite de l'étude de la population de Villeneuve (financements Département) avec deux captures au printemps et à l'automne. Accompagnement des travaux d'entretien des platanes par le GCLR en lien avec les services du Département.

- **Suivi des mines de la Rouquette**

Suivi bénévole du gîte par le GCLR en période hivernale, printanière et automnale. Mise en place d'une nouvelle rencontre avec la mairie pour présenter les résultats des suivis et aborder la protection du site.